

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE BENFELD ET ENVIRONS**

Conseil de Communauté
Salle des Fêtes - ROSSFELD
29 mai 2008 – 19h30

ORDRE DU JOUR – SEANCE DU 29 MAI 2008

I) Adoption des procès-verbaux des séances du 10 avril 2008 et du 17 avril 2008 et désignation d'un secrétaire de séance

1. Adoption des procès-verbaux des séances du 10 avril et 17 avril 2008
2. Désignation d'un secrétaire de séance

II) ADMINISTRATION GENERALE

1. Demande de création de la commission « Communication » et désignation des membres
2. Demande de désignation d'un membre titulaire supplémentaire pour le Syndénaphe
3. Demande d'adoption de la convention avec le centre de gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'une archiviste

III) ASSAINISSEMENT / RESEAUX DIVERS / INFORMATION EAU

1. Demande d'attribution du marché pour le groupement de commande assainissement-AEP rues St Léonard, champ du feu, Ste Richarde et des Vosges (commune de Benfeld)
2. Demande d'attribution du marché pour le groupement de commande assainissement-AEP petite rue de l'église (commune de Westhouse)
3. Demande d'attribution du marché pour les travaux de restructuration du réseau par gainage rues du 1^{er} décembre et du Noyer
4. Information : attribution du marché assainissement : renforcement du réseau rue du Gal Leclerc à Huttenheim
5. Information : attribution du marché relatif aux travaux de mise en conformité des déversoirs d'orage à Herbsheim
6. Information : attribution du marché relatif à la mission SPS pour les travaux à Benfeld et Westhouse

IV) SOCIAL

1. Demande de choix d'un délégataire pour le service public du périscolaire intercommunal
2. Demande de choix d'un délégataire pour le service public de la micro-crèche à Witternheim

V) ECONOMIE-GLCT

1. Demande de modification du prix de vente des parcelles en façade de RD1083
2. Information : déclaration de non-suite pour le lot N°5 « Espace Verts » dans le Parc d'Activités des Nations
3. Demande de modification de la cession au profit de la société First Park ou son représentant

VI) TRANSPORT-CIRCULATION

1. Demande de choix d'un délégataire pour le service public du transport à la carte
2. Frais de transport écoles préélémentaires

VII) PARC DE MATERIEL

1. Demande d'adoption d'un avenant pour les travaux de l'atelier intercommunal

Le Conseil de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS s'est réuni, en séance ordinaire, le 29 mai 2008 à 19H30, sur convocation régulière en date du 23 mai 2008 sous la présidence de M. Michel KOCHER, Président.

M. Michel KOCHER, Président de la Communauté des Communes de Benfeld et Environs, salue les délégués. Il donne la parole à M. Jean-Claude Rohmer, Vice-Président, Maire de la commune de Rossfeld.

M. ROHMER, Maire de Rossfeld accueille les délégués et présente sa commune :

« Mesdames et Messieurs les délégués titulaires et suppléants. Je suis heureux de vous accueillir dans la salle des fêtes de Rossfeld inaugurée en 1995. C'est une séance plénière innovante puisque c'est la première fois que les suppléants sont invités et que les premières décisions de la nouvelle mandature seront prises ce soir. Bonnes décisions ! Rossfeld compte 810 habitants, peu d'artisan. Les associations sont très dynamiques. La COCOBEN a financé le plateau d'évolution, la piste cyclable, et l'atelier de Jus de Fruits / miellerie. »

M. Michel KOCHER donne la parole à M. Christophe SAETTEL qui procède à l'appel nominatif.

APPEL DES DELEGUES :

Prénom/Nom	Qualité	Commune	statut	Pouvoir/suppléant
Michel KOCHER	Président	MATZENHEIM	Présent	
André WETZEL	Délégué	BENFELD	Présent	
Jean-Claude AMPSLER	Vice-Président	BENFELD	Présent	
Xavier HUMLER	Délégué	BENFELD	Présent	
Christian PECHEUX	Délégué	BENFELD	Présent	
Jean-Marc SAAS	Délégué	BENFELD	Absent excusé	Suppléante : Isabelle ALLHEILIG
Esther SITTLER	Déléguée	HERBSHEIM	Présente	
Jean-Georges GUTH	Délégué	HERBSHEIM	Présent	
Auguste SCHNAITER	Vice-Président	HUTTENHEIM	Absent excusé	Suppléant : Jean-Jacques ANN
Jean-Jacques BREITEL	Délégué	HUTTENHEIM	Présent	
Mireille LUX	Déléguée	HUTTENHEIM	Absente excusée	
Christophe SAETTEL	Délégué	KERTZFELD	Présent	
Claude SCHOETTEL	Délégué	KERTZFELD	Présent	
Francine FROMENT	Vice-Présidente	KOGENHEIM	Présente	
Patrick THIRION	Délégué	KOGENHEIM	Présent	
Martine LIMACHER	Déléguée	MATZENHEIM	Présente	
Jean-Claude ROHMER	Vice-Président	ROSSFELD	Présent	
Daniel KOEHLER	Délégué	ROSSFELD	Présent	
Denis SCHULTZ	Vice-Président	SAND	Présent	
Prénom/Nom	Qualité	Commune	Statut	Pouvoir/suppléant

Jean-Paul BRUGGER	Délégué	SAND	Présent	
Roger KIEFFER	Délégué	SERMERSHEIM	Présent	
Marie-Thérèse GEORGE	Déléguée	SERMERSHEIM	Présente	
Claude WISSENMEYER	Vice-Président	WESTHOUSE	Présent	
Suzanne WENDLING	Déléguée	WESTHOUSE	Présente	
Jacques HELFTER	Vice-Président	WITTERNHEIM	Présent	
Christiane SPITZ	Déléguée	WITTERNHEIM	Présente	

Conseillers en fonction	Conseillers titulaires présents	Conseillers suppléants présents	Pouvoirs	Excusés
26	23	02	00	03

Autres personnes présentes :

M. Roland BRENDLE, Conseiller Général du Bas-Rhin
Mmes et MM. les adjoints et conseillers municipaux de ROSSFELD
Mme Sandra VALERO, Secrétaire de Mairie de ROSSFELD
M. Serge AGAGNA, DDAF
M. Laurent SCHLICHTER, SDEA
MM. Didier ACKER et Joël MEYER, Lyonnaise des Eaux
M. ESTIVALS, journaliste aux DNA

Services internes :

M. Philippe GRUSSENMEYER, Directeur Général des Services
M. Claude LEFEVRE, Directeur Général des Services Adjoint
M. Gilles PETITDEMANGE, Agent de développement
Mme Catherine KERN, Responsable du RAM et coordinatrice petite-enfance
Mme Annick KASDEPKA, Adjoint administratif
Mme Amélie SCHWARTZ, Adjoint administratif

Le quorum étant atteint, M. le PRESIDENT ouvre la séance à 19H45.

Le Président présente un diaporama des bâtiments intercommunaux à l'ensemble des délégués.

I) Adoption des procès-verbaux des séances du 10 avril 2008 et du 17 avril 2008 et désignation d'un secrétaire de séance

1. Adoption des procès-verbaux n° 94 et 95 des séances du 10 avril et 17 avril 2008

M. LE PRESIDENT soumet au vote l'approbation de la séance précitée.
Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

APPROUVE les procès-verbaux n°94 et 95 des séances ordinaires du 10 avril et du 17 avril 2008.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRESIDENT indique que le code général des collectivités territoriales impose de nommer au moins un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire (articles L.5211-1 et L.2121-15).

M. Roger KIEFFER, à l'unanimité, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

II) ADMINISTRATION GENERALE

1) Demande de création de la « Commission » communication et désignation des membres

M. LE PRESIDENT expose que la création de commissions de travail constitue une faculté offerte par le Code général des collectivités territoriales afin de procéder à l'examen des affaires qui entrent dans leurs champs de compétence.

Les commissions permettent aussi de préparer des décisions qui seront adoptées par le Conseil de communauté.

Elles ne constituent jamais des instances de décisions, mais seulement de réflexion et de propositions.

Lors du Conseil communautaire du 17 avril dernier, il a été proposé d'ouvrir cette commission aux conseillers municipaux qui ne sont pas délégués à la COCOBEN à raison d'un conseiller par commune.

Les communes ont été sollicitées par M. le PRESIDENT pour faire connaître les noms des personnes intéressées.

Il est ainsi proposé de créer la commission « Communication ».

Aux termes de la loi, le Président est président de la commission de droit.
La Commission, lors de sa première réunion, peut cependant désigner M. Jean-Claude AMPSLER, président de la commission chargé de se substituer au Président empêché.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

FIXE le nombre de membres de la Commission « Communication » à 13 membres (11 membres ainsi que MM. Michel KOCHER et Jean-Claude AMPSLER) ;

DESIGNE les membres de la Commission « Communication » suivant :

Benfeld	M. Bruno LEFEBVRE
Herbsheim	M. Pascal MOENCH
Huttenheim	M. Jean-Marie LAFON
Kertzfeld	M. Martial BOUVIER
Kogenheim	M. Albert LIROT
Matzenheim	M. Laurent JEHL
Rossfeld	M. Jean-Jacques HAENEL
Sand	Mme Anny SUR-RIEGEL
Sermersheim	M. Joas THALGOTT
Westhouse	Mme Jeanine PAULY
Witternheim	Mme Christiane SPITZ

2) Demande de désignation d'un membre titulaire supplémentaire pour le Syndénaphe

M. LE PRESIDENT expose que le SYNDENAPHE gère la dépollution de la nappe phréatique qui touche le secteur de Benfeld et au-delà. A ce titre, des délégués avaient été désignés lors de la séance du 17 avril dernier. Cependant, le délégué benfeldois doit être désigné par la Cocoben et non par la ville de BENFELD au vu de l'article 10 des statuts dudit syndicat.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE M. André WETZEL, délégué titulaire pour l'organe délibérant du Syndénaphe.

RAPPEL que les délégués précédemment élus sont :

M. Michel KOCHER, délégué titulaire

M. Denis SCHULTZ, délégué titulaire

M. Jean-Claude AMPSLER, délégué suppléant

3) Demande d'adoption de la convention avec la centre de gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'une archiviste

M. LE PRESIDENT expose qu'il s'agit de continuer le lourd travail de mise en ordre des archives intercommunales. Celles du SIVOM sont concernées comme celles de la Communauté de communes.

Un important travail a déjà été initié depuis le début de l'année pour lequel Amélie SCHWARTZ a suivi une formation.

Toutefois, la masse des archives nécessite l'appui technique ponctuel et l'encadrement de l'archiviste du centre de gestion pour 9 jours au courant de l'année 2008.

Le coût par journée est de 230€/jour, soit un total pour l'année de 2070€.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOpte la convention à intervenir avec le centre de gestion du Bas-Rhin,

AUTORISE M. LE PRESIDENT ou son représentant à signer ladite convention,

PREVOIT les crédits nécessaires au budget primitif 2008.

III) ASSAINISSEMENT / RESEAUX DIVERS / INFORMATION EAU

1) Demande d'attribution du marché pour le groupement de commande assainissement – AEP rues st-Léonard, champ du feu, St-Richarde et des Vosges (commune de Benfeld)

M. LE PRESIDENT expose qu'il convient d'attribuer le marché cité en objet à la société Jean LEFEBVRE pour un montant global de 348 608,50€HT.

L'estimatif était le suivant :

Délai	: 12 semaines
Partie assainissement	: 260 001,20€HT
Partie AEP	: 267 500,00€HT
TOTAL	: 527 501,20€HT

Les entreprises retenues étaient les suivantes :

NOM	OFFRE GLOBALE (€HT)	Partie Assainissement (€HT)	Partie AEP (€HT)	Délai (semaines)
Jean LEFEBVRE	348 608,50	176 243,50	172 365,00	12
SPEYSER	381 531,00	190 975,00	190 556,00	12
SADE	466 595,00	249 036,00	226 959,00	11

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

ATTRIBUE le marché à l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant global de 348 608,50€HT.

2) Demande d'attribution du marché en groupement de commande pour l'assainissement et AEP petite rue de l'Eglise (Westhouse)

M. LE PRESIDENT expose qu'il convient d'attribuer le marché cité en objet à la société ROESSEL SAS à BISCHHEIM pour un montant global de 525 048,80€HT.

L'estimatif était le suivant :

Délai : 16 semaines
Partie assainissement : 449 000,00€HT
Partie AEP : 124 500,00€HT
TOTAL : 685 906,00€HT

Les entreprises retenues étaient les suivantes :

NOM	OFFRE GLOBALE (€HT)	Partie Assainissement (€HT)	Partie AEP (€HT)	Délai (semaines)
ROESSEL	525 048,80	399 748,80	125 300,00	14
SPEYSER	531 071,44	425 147,44	105 924,00	10

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE le marché à l'entreprise ROESSEL SAS à BISCHHEIM pour un montant global de 525 048,80€HT.

3) Demande d'attribution du marché pour les travaux de restructuration du réseau par gainage rues du 1^{er} décembre et rue du Noyer à Huttenheim

M. LE PRESIDENT expose qu'il convient d'attribuer le marché cité en objet à la société ITREC pour un montant global de 228 875€HT.

L'estimatif était le suivant :

Délai : 8 semaines
Travaux : 234 200,00€HT

Résultats de l'ouverture des plis :

NOM	MONTANT (€HT)	MONTANT (€TTC)	DELAJ
TELEREP EST 57	230 095,00	275 193,62	8 semaines
TST ROBOTICS	230 315 ,00	275 456,74	5 semaines
ITREC	228 875,00	273 734,50	6 semaines

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE le marché à l'entreprise ITREC pour un montant global de 228 875€HT.

4) Information : attribution du marché assainissement : renforcement du réseau rue du Gal Leclerc à HUTTENHEIM

M. LE PRESIDENT expose qu'il s'agit, dans le cadre d'une procédure de marché à procédure adaptée, d'informer de l'attribution du marché à la société Jean Lefebvre pour un montant de 80 116,60€HT.

L'estimatif était le suivant :

Délai : 4 semaines
Travaux : 104 300,00€HT

Résultats de l'ouverture des plis :

ENTREPRISE	MONTANT (€HT)	DELAI
DENNI LEGOLL	102 665,20	4 semaines
SADE	104 000,00	4 semaines
EJL	80 116,60	3 semaines
ROESSEL	87 730,00	4 semaines
OLRY	128 000,00	4 semaines
MTH	107 279,50	4 semaines
SPEYSER	94 455,00	4 semaines
SATM	108 433,00	4 semaines

5) Information : attribution du marché relatif aux travaux de mise en conformité des déversoirs d'orage à HERBSHEIM

M. LE PRESIDENT expose qu'il s'agit, dans le cadre d'une procédure de marché à procédure adaptée, d'informer de l'attribution du marché à la société MULLER de KRAUTERGERSHEIM pour un montant de 56 450,00€HT.

L'estimatif était le suivant :

Délai : 6 semaines
Travaux : 71 263,00€HT

Résultats de l'ouverture des plis :

ENTREPRISE	MONTANT (€HT)	DELAI
MULLER	56 450,00	4 semaines
SPEYSER	67 290,00	4 semaines

6) Information : attribution du marché relatif à la mission SPS pour les travaux à BENFELD et WESTHOUSE

M. LE PRESIDENT expose qu'il s'agit, dans le cadre d'une procédure de marché à procédure adaptée, d'informer de l'attribution du marché à la société ALSACOOR pour un montant de 690€HT pour la partie BENFELD et 870€HT pour les travaux à WESTHOUSE.

Résultats de l'ouverture des plis :

ENTREPRISE	MONTANT (€HT)	MONTANT (€HT)
	BENFELD	WESTHOUSE
ALSACOOR	690,00	870,00
NORISKO	1092,00	1302,00
PRESENTS	1120,00	1120,00
ACE BTP	745,75	908,25

IV) SOCIAL

1) Demande de choix d'un délégataire pour le service public du périscolaire intercommunal

M. LE PRESIDENT expose que ce rapport a d'ores et déjà été transmis aux délégués titulaires, le 7 mai dernier, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le service périscolaire et CLSH de la Communauté de communes a été confié à l'AGF par délibération du 11 décembre 2003 pour une durée de 5 ans. L'AGF est également délégataire du service périscolaire à HUTTENHEIM en vertu d'une convention de délégation de service public. Ces deux conventions viennent prochainement à échéance. Aussi, par délibération du 30 octobre 2007, le conseil communautaire a-t-il décidé du principe d'une nouvelle délégation de service public. Au vu des besoins qui se multiplient dans les communes, le conseil a souhaité que les candidats fassent également une offre pour des services périscolaires pour couvrir les besoins communs des communes de WESTHOUSE/KERTZFELD, KOGENHEIM/SERMERSHEIM et MATZENHEIM/SAND. Toutefois, l'ouverture des sites de WESTHOUSE/KERTZFELD, KOGENHEIM/SERMERSHEIM, dans un premier temps et de MATZENHEIM/SAND, dans un second temps, reste conditionnée par l'attribution des aides de la CAF.

Il est à noter que le contrat est conclu pour 5 ans et débutera le 1^{er} septembre 2008 jusqu'au 30 août 2013.

Ainsi, après un avis d'appel public à la concurrence, trois candidats ont été admis à présenter une offre à savoir lors de la commission d'ouverture des plis qui s'est tenue le 4 mars 2008 :

L'association générale des familles du Bas-Rhin, Strasbourg.

L'association Le Relais, basée à Lunéville.

L'association OPAL (Organisation populaire des activités de loisirs), basée à Strasbourg.

Le 24 avril 2008, la commission d'ouverture des plis s'est à nouveau réunie pour admettre à la négociation avec M. LE PRESIDENT les trois candidats en question qui ont chacun présenté une offre dont le détail est joint en annexe.

Le coût du service et les prestations offertes par l'association le Relais apparaissaient déjà comme les plus intéressantes.

M. LE PRESIDENT a ensuite négocié avec les trois candidats.

Suite à cette négociation, M. LE PRESIDENT a pu obtenir les offres définitives de chacun des candidats.

M. LE PRESIDENT propose de retenir l'association « LE RELAIS » pour la délégation de service public des périscolaires intercommunaux. Cette dernière propose la meilleure offre au regard des critères de choix demandés par la Communauté de communes de Benfeld et environs. Les raisons de ce choix se trouvent annexées au présent rapport (voir annexes 1 et 2).

VU les articles 1411-1 et suivants du CGCT,

VU l'avis du Comité technique paritaire du Centre de gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération en date du 30 octobre 2007 portant adoption du principe d'une délégation de service public pour le service périscolaire intercommunal ;

VU l'avis de la commission d'ouverture des plis en date du 4 mars 2008 portant admission aux candidats à présenter une offre ;

VU l'avis de la commission d'ouverture des plis en date du 24 avril 2008 portant admission des offres des candidats ;

VU les négociations menées par M. LE PRESIDENT avec l'ensemble des candidats ;

VU la proposition de M. LE PRESIDENT, à l'issue des négociations, de retenir l'association « LE RELAIS » comme délégataire du service périscolaire intercommunal,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

RETIENT l'association « LE RELAIS » comme délégataire du service public périscolaire et CLSH intercommunal;

CONDITIONNE l'ouverture des sites de WESTHOUSE/KERTZFELD, KOGENHEIM/SERMERSHEIM, dans un premier temps et de MATZENHEIM/SAND, dans un second temps, reste conditionnée par l'attribution des aides de la CAF.

APPROUVE les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes ainsi que tout document y afférent ;

AUTORISE M. LE PRESIDENT à signer le contrat de délégation de service public ainsi que tous les actes y afférent.

2) Demande de choix d'un délégataire pour le service public de la micro-crèche à WITTERNHEIM

M. LE PRESIDENT expose que le conseil de communauté a délibéré le 26 février dernier pour autoriser le principe du recours à la délégation du service public pour la gestion d'une micro-crèche à WITTERNHEIM.

Un bref rappel de la gestion actuelle est à faire :

WITTERNHEIM rencontre de grandes difficultés pour la garde des enfants de 0 à 6 ans.

Les statistiques dénombrent 13 naissances en 2007 pour WITTERNHEIM qui compte environ 500 habitants.

La section « bébés » de la crèche de BENFELD est complète et les assistantes maternelles de WITTERNHEIM et des communes alentours n'ont plus de disponibilités.

La création d'une micro-crèche permettrait donc de résoudre cette problématique.

Les caractéristiques principales du contrat de délégation de service public sont les suivantes (voir aussi pièces annexes):

Le futur contrat de délégation de service public concernera la gestion de la micro-crèche de WITTERNHEIM.

Ce service comprend donc :

- L'accueil et la garde d'au maximum 9 enfants de moins de 6 ans avec du personnel qualifié.

Les caractéristiques des prestations que devrait assurer le délégataire seront principalement les suivantes :

- Gestion et exploitation de la structure micro-crèche
- L'accueil des enfants et des parents
- Les relations du service avec les parents
- La garde des enfants
- Application d'un projet pédagogique
- Respect des normes d'encadrement

Le contrat définira précisément les objectifs assignés au délégataire, les informations que le délégataire tiendra à la disposition de la communauté, les modalités de leur transmission et les moyens de contrôle effectifs dont elle pourra faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service. Des pénalités viendront sanctionner le non respect des obligations réglementaires ou contractuelles.

Variantes

Les variantes seront autorisées sous réserve qu'elles soient dans l'intérêt du service.

Rôle de la COCOBEN

La COCOBEN aura de son côté :

- l'obligation de prendre en charge le premier équipement, son entretien et son renouvellement

Durée du contrat

En ce qui concerne la durée du contrat :

Il est proposé de mettre une durée de deux ans pour cette DSP.

VU les articles 1411-1 et suivants du CGCT,

VU la délibération en date du 26 février 2008 portant adoption du principe d'une délégation de service public pour le service de micro-crèche intercommunal à WITTERNHEIM ;

VU les négociations menées par M. LE PRESIDENT avec l'ensemble des candidats ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

CONDITIONNE le démarrage du service à l'attribution de l'aide de la CAF ;

RETIENT l'organisme qui répond au mieux aux critères de sélection des offres contenus dans le cahier des charges ;

APPROUVE les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes ainsi que tout document y afférent ;

AUTORISE M. LE PRESIDENT à signer le contrat de délégation de service public ainsi que tous les actes y afférent.

V) ECONOMIE-GLCT

1) Demande de modification du prix de vente des lots situés en façade de la RD1083

Mme FROMENT expose que les terrains situés en façade de la RD1083 ont une valeur intrinsèque plus importante puisqu'elles permettent aux entreprises qui s'y implantent d'avoir une vitrine sur la route qui voit défiler plus de 20 000 véhicules par jour.

Par délibération du 16 décembre 2004, un prix unique à l'are de 2 660€HT avait été décidé. Pour les raisons exposées ci-dessus, il serait cohérent de distinguer deux prix de vente. Cette réévaluation du prix s'avère d'autant plus justifiée compte-tenu des prix pratiqués dans les zones d'activités voisines.

Un prix de vente fixé à 3 200€HT l'are est proposé pour les lots en façade.

VU la délibération du 16/12/2004 fixant le prix de revient à l'are à 2 660€HT,

VU l'avis du Bureau en date du 30 avril 2008,

VU l'avis favorable de la Commission « ECONOMIE-GLCT » en date du 26 mai 2008;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

FIXE le prix de vente des terrains situés directement en façade de la RD 1083 du lotissement de la troisième phase du Parc des Nations à 3 200€HT l'are.

AUTORISE M. LE PRESIDENT à signer tout document en découlant.

2) Information : déclaration de non-suite pour le lot N°5 « Espace Verts » dans le Parc des Nations

Mme FROMENT expose qu'un marché a été lancé pour assurer les travaux d'aménagement des espaces verts de la troisième phase du Parc des Nations.

D'un coût de 263 000€HT, la commission « économie-GLCT » a estimé que les travaux seraient de nature à générer un coût d'entretien trop important mais également qu'imposer de nombreuses plantes sur la partie privée des entreprises n'étaient pas une solution satisfaisante.

Aussi, M. LE PRESIDENT a décidé de ne pas donner suite à ce marché.

Un nouveau marché à procédure adaptée sera relancé prochainement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la non-suite, en vertu de l'article 59-IV du code des marchés publics, donnée au marché lot N°5 « espaces verts » de la troisième phase du Parc des Nations.

3) Demande de modification de la cession au profit de la société First-Park ou son représentant

Mme FROMENT expose que cette société propose de réaliser un hôtel d'entreprises dans le Parc des Nations. Ce concept permettra de créer environ 8 cellules mixtes pour permettre à des entreprises de s'installer et de travailler. La société a déjà des acquéreurs potentiels. Un tel projet a déjà été mis en place par la même société dans le Bas-Rhin et permet de diversifier la nature des activités dans la zone.

Par délibération du 22 février 2007, la Communauté de communes avait déjà donné son accord pour la cession du lot N°11. Or, pour des raisons liées au permis de construire, la société souhaitait alors acquérir les lots n°6 et n°10, toujours libres et qui sont pleinement compatibles avec l'économie du projet actuel (existence d'une placette de retournement).

Cela avait été accepté par délibération du 30 octobre 2007.

Finalement, la société souhaite se concentrer dans un premier temps exclusivement sur le lot n°6, ce qui nécessite une nouvelle délibération pour l'acte notarié.

VU la délibération du 16/12/2004 fixant le prix de revient à l'are à 2 660€HT,

VU l'avis favorable de la Commission Economie-GLCT en date du 28 avril 2008,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 17 avril 2008,

VU le procès-verbal d'arpentage en date du 1/3/2007,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération du 30 octobre 2007.

APPROUVE la cession du lot N° 06 à la société FIRST PARK de MUNDOLSHEIM, ou toute personne morale ou physique agissant pour son compte ou s'y substituant, dans le lotissement du Parc d'Activités des Nations Phase III,

VI) TRANSPORT-CIRCULATION

1) Demande de choix d'un délégataire pour le service public du transport à la carte.

M. LE PRESIDENT expose que la convention en vigueur depuis le 1^{er} juin 2005 avec la société ZUBER TAXI de SERMERSHEIM arrive à échéance le 31 mai 2008.

Le conseil de communauté 13 décembre 2007 a décidé de renouveler la procédure de délégation de service public pour le service de transport à la demande « Inter-Taxi ». Cette nouvelle délégation portera sur une durée de cinq années.

L'avis d'appel à candidatures pour la DSP a été lancé le 1^{er} février dernier dans les DNA et sur le site internet. Trois candidats ont retiré le cahier des charges. Deux candidats ont répondu à l'offre : la société ZUBER Taxi de SERMERSHEIM et la société Autocars Wingert (Kristina Tours) de Saint Pierre.

Au vu des éléments contenus dans l'offre, les deux candidats répondent aux exigences et critères indiqués dans le document de consultation et notamment aux éléments de choix suivants :

- qualité du service (modalités de fonctionnement, adaptation aux besoins des usagers, délai de prise en charge des usagers)
- respect des périodes de fonctionnement (jours, horaires...)
- accessibilité des personnes à mobilité réduite
- prix du service
- flotte de véhicules

La société ZUBER Taxi de SERMERSHEIM se démarque cependant, notamment au niveau des prix du service. La grille tarifaire proposée a ainsi été complétée spécifiquement, avec des prix proportionnels à chaque trajet entre les différentes communes (de 6 € à 19,80 €). Par contre, la société Autocars Wingert n'a pas différencié les tarifs et propose un prix unique de 13 € par trajet, quelle que soit la distance. Pour information, le prix moyen d'une course sur les trois dernières années de fonctionnement était de 9 €.

Comparaison coût des courses :	ZUBER TAXI	AUTOCARS WINGERT
Coût par course :	9 € (moyenne)	13 € (unique)
Coût total sur la base 2004-2007 :	35.281,61 €	50.557 €
Coût pour une année (1.296 courses) :	11.760,54 €	16.848 €

De plus, il faut relever le bilan particulièrement satisfaisant des quatre années d'exploitation précédentes menée avec la société ZUBER Taxi, tant pour les critères énoncés ci-dessus, que pour l'exploitation du service en général et le respect de la convention.

VU la délibération du 5 novembre 2003 demandant l'extension des compétences de la Communauté de Communes en vue de l'organisation d'un service de transport à la demande et sollicitant l'accord du Conseil Général du Bas-Rhin sur la délégation de compétence « transport à la demande » ;

VU la délibération du Conseil de Communauté du 13 décembre 2007 décidant le renouvellement pour 5 années d'une délégation de service public pour l'exploitation du service public de transport à la demande « Inter-Taxi » et de la convention de délégation d'organisation d'un service public de transport à la demande avec le Conseil Général ;

VU l'avis de la « Commission Transport – Circulation » en date du 27 mai 2008;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

RETIENT la société « ZUBER Taxi » de SERMERSHEIM comme attributaire de la délégation de service public simplifiée en vue d'assurer l'exploitation du service public de transport à la demande « Inter-Taxi » ;

AUTORISE LE PRESIDENT à signer la convention de délégation de service public simplifiée d'une durée de cinq ans, avec la société « ZUBER Taxi » et tout document y afférent pour l'exploitation du service public de transport à la demande « Inter-Taxi ».

2) Demande de modification des modalités de prise en charge des frais de transport en faveur des écoles préélémentaires et élémentaires.

M. LE PRESIDENT expose que depuis 1998, la communauté de communes soutient les écoles en prenant en charge les frais de transport générés par les sorties pédagogiques. Les modalités d'attribution et de prise en charge des transports des sorties des écoles ont été modifiées à plusieurs reprises pour tendre vers un système de fonctionnement optimal. Les modalités actuelles prévoient : 1 sortie (limitée à 1 bus) par classe et par an, à l'intérieur du périmètre communautaire, avec un forfait de 3 sorties accordées aux écoles comprenant moins de 3 classes. Après réflexion, la commission Transport – Circulation propose la substitution de ce système de 1 sortie par classe et par an par 1 crédit de 100 € par classe et par an. Chaque école pourra dès lors utiliser ce crédit de la manière qui lui convient le mieux. Le nombre de classes pour l'ensemble de nos écoles primaires s'élève aujourd'hui à 73. Comme actuellement, les factures des transporteurs seront payées directement par la communauté de communes qui conserve la maîtrise et le suivi de ce crédit.

VU les délibérations du 20 mars 1998, 30 octobre 2001, 25 juin 2003 et 15 juin 2006 décidant la prise en charge des frais de transports des élèves des écoles primaires des communes membres et ses modalités ;

VU l'avis favorable de la commission Transport – Circulation du 27 mai 2008 ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

MODIFIE à partir du 1^{er} septembre 2008, la prise en charge des frais de transports des élèves des écoles préélémentaires et élémentaires des communes membres de la manière suivante :

- **100 € par classe et par an ;**
- **Toute sortie devra faire l'objet d'une demande préalable à la COCOBEN (courrier, télécopie, e-mail) accompagnée d'un devis du transporteur. La prise en charge du transport ne sera confirmée qu'après accord écrit de la COCOBEN à l'école et au transporteur.**

Article 2 :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document dans le cadre de cette modification.

VII) PARC DE MATERIEL

1) Atelier intercommunal à BENFELD – Demande d'adoption de l'avenant N°1 au marché de travaux avec l'entreprise RAESER.

M. AMPSLER expose que dans le cadre de la construction de l'atelier intercommunal à BENFELD, le marché de travaux avec l'entreprise RAESER, lot n°15 «Menuiserie intérieure bois» prévoyait l'installation d'un jeu de cylindres de sûreté de type pass sur les serrures de marque identique au pass de la COCOBEN. Néanmoins, s'agissant de créer une extension d'un pass existant avec carte de sécurité de propriété, le montant de ces cylindres de sûreté s'avère plus élevé, qu'un pass de base avec cylindres de même marque.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOpte L'AVENANT N° 1, d'un montant de 274,71 € Hors Taxes, au marché des travaux passé avec l'entreprise RAESER de Sélestat, au titre des travaux (LOT 15 «Menuiserie intérieure bois») de construction de l'atelier intercommunal à BENFELD.

Le montant Hors Taxes du marché passe ainsi de 5.992,19 € à 6.266,90 € (+4,4%).

AUTORISE M. LE PRESIDENT à signer cet avenant.

M. Michel KOCHER, Président de la Communauté de Communes, remercie l'ensemble des délégués ainsi que toutes les personnes présentes et donne la parole à M. Roland BRENDLE, Conseiller Général du Bas-Rhin.

Intervention de M. Roland BRENDLE, Conseiller Général du Bas-Rhin :

« Merci sincèrement de cette invitation. C'est un acte politique fort. Nous avons de grands défis à relever ensemble. Merci de m'accepter à cette table. »

M. Jean-Claude Rohmer invite les délégués à partager le verre de l'amitié.

Le Président,
Michel KOCHER

Le Secrétaire élu,
Roger KIEFFER
Délégué Titulaire

Le Secrétaire administratif,
Philippe GRUSSENMEYER
Directeur Général des Services